

cndp
Commission particulière
du **débat public**
ERIDAN

Dossier de Presse
Premier bilan à mi-débat.

Sommaire

Page 2	Le bilan des 5 premières réunions en juin et juillet
Page 3, 4,5	Les tendances du débat public et les questions majeures portant sur le projet
Page 6	Le calendrier des réunions publiques jusqu'en novembre
Page 7	Les outils de communication à la disposition du public

Avignon, le 7 septembre 2009

Le bilan des 5 premières réunions en juin et juillet

Depuis le lancement de ce débat public, le 25 juin dernier à Avignon, la Commission particulière du débat public (CPDP) se félicite de voir que l'ensemble des actions d'informations (5000 dossiers du maître d'ouvrage, 5000 synthèses, 177 000 prospectus distribués dans les boîtes aux lettres des habitants des communes principales et avoisinant les lieux des réunions, 400 affiches diffusées chez les commerçants et institutions des communes accueillant les réunions, et des banderoles installées à l'entrée et la sortie des villes des réunions) ont permis de mobiliser plus de 350 personnes concernées par ce projet.

A l'occasion de ces 5 premières réunions publiques, **Patrick Legrand, Président de la Commission Particulière Eridan**, a rappelé les objectifs du débat public :

« Le débat public a pour objectif de permettre à tous ceux qui le souhaitent d'être informés sur le projet, d'obtenir des réponses à leurs questions et d'exprimer leurs observations, critiques et suggestions ».

Le 25 juin au Palais des Papes d'**Avignon**, la réunion a rassemblé une quarantaine de personnes pendant une heure et trente minutes.

Les thèmes abordés : les coûts de fonctionnement du projet et qu'il soit abordé au conditionnel.

Le 3 juillet à **Maussane-les-Alpilles**, la réunion a rassemblé quatre vingt participants pendant deux heures et dix minutes.

Les thèmes abordés : les émissions polluantes, les zones inondables, le Terminal de Fos sur Mer, SMED 13 (Syndicat Mixte d'Énergie des Bouches du Rhône), les sommes engagées, le patrimoine archéologique, les postes de sectionnement, les Marais des Baux, la voiture au gaz, Suez, l'agriculture et les travaux.

Le 9 juillet à **Saint-Laurent-des-Arbres**, la réunion publique a rassemblé quatre vingt personnes pendant trois heures.

Les thèmes abordés : la viticulture, le protocole ONF (Office National des Forêts), la consommation de gaz, le patrimoine naturel, la fibre optique, la Terre, le chantier et la diversification des énergies.

Le 16 juillet à **Eurre**, la réunion publique a rassemblé quatre vingt dix personnes pendant trois heures et cinq minutes.

Les thèmes abordés : le long du Rhône, les sources, l'intérêt public, le pipeline existant, les mines de sel, les kilomètres affectés, le droit des parcelles, l'eau, le service après vente, l'état des lieux, la confiance et la sécurité.

Le 23 juillet à **Tarascon**, la réunion publique a rassemblé quarante personnes pendant 2 heures.

Les thèmes abordés : les agriculteurs, le plan Rhône, l'autoroute, le TGV, les eaux troubles, les cours d'eau, la tranchée, les digues, l'impact sur l'environnement, l'ambroisie, la jussie et la renouée du Japon.

L'environnement :

- Les émissions polluantes :
 - ➔ Réponse de GRTgaz : nulles en exploitation normale et proches de zéro pendant les phases d'entretien et de maintenance compte tenu de la mise au point d'un procédé permettant de récupérer le gaz et de le réinjecter dans le réseau.
- Les risques en cas d'inondations, dans la mesure où la canalisation traversera, pour un tiers de son tracé, des zones inondables :
 - ➔ GRTgaz : la présence d'une nouvelle canalisation ne crée pas de risque supplémentaire en cas d'inondation.
- Les risques de poussières pendant le chantier, qui sont fortement nuisibles à la culture de la vigne :
 - ➔ GRTgaz : les impacts environnementaux sont pleinement intégrés dans les contrats faisant l'objet de marchés. Des principes seront donc définis pour ne pas envoyer de poussières sur les cultures (ex : arrosage des pistes, chemin d'accès). Leur non-respect aura des conséquences financières sur les entreprises fautives.
- Le bilan carbone du chantier et la propension à disséminer des plantes invasives (l'ambroisie, la jussie et la renonce du Japon) :
 - ➔ GRTgaz : l'étude d'impact permettra d'examiner l'empreinte écologique de la construction.
 - ➔ Le Président de la CPDP précise que les études à conduire suite au débat public, et par exemple l'introduction de la question des plantes invasives dans l'étude d'impact, et plus largement la question de la biodiversité seront un des objets du débat public.
- Les opportunités pour l'environnement liées au projet ERIDAN ont été soulignées par les participants et par le maître d'ouvrage.
 - ➔ Ce projet pourra faciliter l'aménagement de zones coupe feu ainsi que la création de trames vertes et bleues.

Le patrimoine architectural :

- La Ligue de Défense des Alpilles a signalé que, quand l'artère du Midi a été construite il y a dix ans, les travaux ont endommagé une pile de l'aqueduc romain ainsi qu'un petit moulin médiéval.
 - ➔ GRTgaz : les préoccupations en matière de protection du patrimoine se sont nettement renforcées depuis dix ans. GRTgaz a invité La ligue de Défense des Alpilles à pointer sur une carte les sites qui lui paraissaient les plus sensibles : ce complément sera pris en compte par la Direction régionale de la culture.

Les activités agricoles :

- Savoir si l'installation à un mètre de profondeur d'une canalisation de grand diamètre dans les Marais des Baux ne gênera pas l'évacuation de l'eau et n'obligera pas les agriculteurs à augmenter le pompage.
→ GRTgaz : a assuré de faire en sorte que la canalisation sera sans impact sur la circulation de l'eau et sur les caractéristiques du terrain et un exploitant GRTgaz a témoigné qu'il n'avait pas connaissance de problèmes de pompage provoqués par les gazoducs qui sont installés dans la vallée des Baux.
- L'échelle du fuseau mis au débat compte :
53 % en surface agricole et 73 % de cette surface sont occupés par des vignes (dont 75 % sont en AOC).
- Le tracé pourrait avoir un impact considérable sur des cultures à très haute valeur ajoutée, qui constituent une source importante de richesse dans la vallée du Rhône. Les vignobles n'étant pas des cultures annuelles, il explique que leur destruction aurait des impacts sur plusieurs décennies.
- La multiplicité des contraintes liées à un remaniement de vignes (ex : sens de plantation, palissage, arrosage, etc.).
- La suppression possible des haies brise-vent et de ses conséquences sur les cultures, un protocole d'accord concernant les indemnités vis-à-vis des propriétaires et des agriculteurs sera actualisé et respecté.
→ GRTgaz : les chambres d'agriculture des quatre départements traversés ont d'ores et déjà été invitées à une rencontre concernant l'établissement du protocole agricole.
S'agissant des haies brise-vent : → GRTgaz n'a pas l'intention de les supprimer.

Les aspects techniques :

- La technique utilisée pour éviter qu'en cas de fortes précipitations, la terre recouvrant la canalisation ne soit lessivée,
→ GRTgaz : la tranchée sera ouverte un minimum de temps possible lors de l'installation de la canalisation. Il ajoute que la réalisation des tranchées est basée sur un principe simple : la terre excavée à un endroit sera redéposée au même endroit. Enfin il explique que la forte hétérogénéité du sol peut rendre impossible le forage.
- L'enterrement de la canalisation, et pourquoi ne pas envisager de la poser dans le Rhône :
→ GRTgaz : un ouvrage enterré est davantage protégé qu'un ouvrage en surface, et les ouvrages aériens de cette nature sont interdits en France. De plus, le Rhône est un fleuve au débit puissant et variable.

- Faire passer le gazoduc parallèlement à une conduite existante, qui fait déjà l'objet d'une réserve foncière :
 - ➔ GRTgaz : d'un point de vu réglementaire, un gazoduc doit se situer au moins à 10 mètres de toute autre canalisation et que depuis la pose de la 1^{ère} canalisation, l'environnement a changé et l'urbanisation est devenue plus importante, ce qui empêche, dans biens des cas, de situer la nouvelle canalisation à proximité.
- Comment procédez-vous lorsqu'il s'agit de traverser une rivière ?
 - ➔ GRTgaz : pour franchir une rivière, un fleuve, vous avez trois solutions : faire une souille dedans, c'est-à-dire creuser sur toute la largeur de la rivière. Cela peut très bien se faire sur le Rhône. Vous avez une autre technique permettant de passer par en dessous. Passer par en dessous, deux techniques, soit vous creusez et vous mettez une gaine, c'est-à-dire un tube métallique et vous allez enfilez dedans votre canalisation ou carrément le forage du terrain. Vous allez faire un trou avec un foret, vous allez récupérer votre tube de l'autre côté et l'enfiler à l'intérieur du forage. Nous préférons d'abord la souille avant de passer en sous-œuvre, car l'avantage d'une souille qui reste est un morceau d'ouvrage encore accessible. Si vous faites du forage dirigé en dessous, il est sûr que plus tard, pour un constructeur, il s'agira d'un ouvrage moins facile à entretenir.

Les aspects macroéconomiques et économiques :

- Un chantier de cette nature est susceptible d'employer de l'ordre d'un millier de personnes sur une durée possible de 18 mois. Il y aura donc des retombées économiques non négligeables sur la région en phase travaux et ensuite en phase exploitation, puisque nous avons un réseau global qui s'agrandit.
- Le rapprochement géographique des différentes infrastructures (gazoduc, ligne ferroviaire, réseau fibre optique) pour en limiter les impacts environnementaux et générer des effets d'aubaine économiques.

Les aspects géopolitiques :

- Ce projet s'inscrit dans le dernier schéma d'aménagement des grandes infrastructures gazières en France, dans des réseaux interconnectés européens, donc de l'achèvement d'un marché global européen. Cette canalisation s'inscrit aussi, tel que Jean-Louis Borloo l'a précisé, dans le plan d'investissements pluriannuels gaz où il recommande de rendre la France plus résistante aux crises d'approvisionnements par des investissements dans les infrastructures.
- Aujourd'hui, l'Europe produit plus de la moitié du gaz naturel qu'elle consomme, à l'horizon de 15 ou 20 ans, elle n'en produira quasiment plus et il faudra donc aller chercher ce gaz naturel ailleurs. Or trois pays sur le continent eurasiatique concentrent 60% des réserves de gaz naturel, la Russie, l'Iran et le Qatar. De l'autre côté de ce continent, en Chine et en Inde, les consommations vont à la hausse.

Le calendrier des réunions publiques jusqu'en novembre

Date	Heure	Ville	Thématiques	Salle
Jeudi 10 septembre	19h00	Pierrelatte	Sécurité	Chapelle des Pénitents
Jeudi 17 septembre	10h30 à 17h00	Saint-Martin-de-Crau	Rendez-vous local	Salle Aqui Sian Ben
Jeudi 17 septembre	18h30	Saint-Martin-de-Crau	Patrimoine Végétal	Salle Aqui Sian Ben
Mercredi 23 septembre	10h30 à 17h30	Gare des Ramières	Rendez-vous local	Quartier de la gare
Mercredi 23 septembre	19h00	Allex	Patrimoine Biologique	Salle polyvalente
Jeudi 1er octobre	19h00	Rovaltain	Enjeux Economiques	INNED Salle Forêt de Tronçais
Jeudi 08 octobre	18h30	Lapalud	Agriculture	Salle des fêtes
Mercredi 14 octobre	18h30	Tersanne	Géostratégie	Salle polyvalente
Jeudi 22 octobre	18h30	Montboucher Sur Jabron	Réunion générale	En attente
Jeudi 05 novembre	19h00	Valence	Clôture	Parc des Expositions
Vendredi 06 novembre	19h00	Avignon	Clôture	En attente

Les outils de communication à la disposition du public

Tout au long du débat des outils d'information et d'expression sont à la disposition du public.

Internet au cœur du débat : www.debatpublic-eridan-gaz.org

Le site Internet spécialement créé est un point de rencontre permanente et interactive. On y trouve notamment :

- Une information détaillée sur le projet : dossier technique, ajout au dossier du Maître d'Ouvrage
- Toute l'actualité du débat public en temps réel
- La possibilité de poser des questions à la CPDP (réponse dans les 3 semaines)
- La possibilité d'exprimer son opinion et de dialoguer tant avec le maître d'ouvrage qu'avec d'autres internautes

Réunions publiques ouvertes à tous :

La CPDP organise pendant la seconde partie du débat du 10 septembre au 6 novembre une dizaine de réunions publiques généralistes ou thématiques. Toutes ces informations sont aussi en ligne sur le site Internet.

La lettre du débat :

La CPDP édite des journaux intitulés « la lettre du débat » qui traitent de l'actualité du débat. La lettre N° 2 parue début septembre.

Contributions et cahiers d'acteurs :

Les contributions conformes aux règles d'éthique du débat public seront publiées sur le site de la CPDP. Certaines pourront être diffusées par la CPDP sous forme de cahiers d'acteurs.

Compte-rendu des réunions publiques :

Dans un délai de trois jours ouvrables après chaque réunion publique, les propos échangés seront mis en ligne dans leur intégralité sur le site www.debatpublic-eridan-gaz.org accompagnées d'une synthèse.

Contact presse

Valérie ROBERT

48, rue Joseph Vernet

84000 Avignon

Ligne directe: 04.84.25.00.73

Portable : 06.14.09.06.97

valerie.robert@debatpublic-eridan-gaz.org